

Titre RNCP Niveau 5 Entrepreneur de petite entreprise

Manager, créer ou reprendre une TPE

Présentation

Publics / conditions d'accès

Prérequis :

Le public pris en compte aura un niveau de connaissances générales correspondant à un niveau 4 ou expérience professionnelle. L'expérience professionnelle et l'existence même d'un projet entrepreneurial constitueront des critères importants d'accès à la formation. Niveau 3, possible sur dossier de candidature soutenu devant un jury d'admission

Objectifs

Le parcours de formation menant au Titre Entrepreneur de petite entreprise vise à permettre à des porteurs de projet – de développement, création ou reprise d'entreprise – de conduire leur projet et d'être en capacité d'assurer une fonction structurante dans l'entreprise comme dirigeant ou comme personnel d'encadrement. Son originalité est de conjuguer apports de connaissances et mise en application effective dans le cadre du projet.

Au cours de son parcours de formation, la personne va acquérir :

- des méthodes de management de son projet et de management des ressources nécessaires,
- les connaissances essentielles que requiert la réalisation concrète de son projet entrepreneurial.

Modalités de validation

Sous forme de contrôle continu dans les 8 unités composant le Titre. Le Titre est obtenu si :

- pas plus d'une appréciation "insuffisante" aux 7 modules théoriques choisis parmi 20
- et si pas d'appréciation "insuffisante" au module US 174 LMN

Compétences

Identifier les principes de recherche et veille stratégique sur les secteurs et activités économiques (internet, branche, syndicat, organismes publics, ...).

Choisir un système de protection informationnelle d'un projet/entreprise.

Identifier les principes juridiques et réglementaires des politiques de brevet, du droit international d'auteur...

Situer les organismes compétents agréés en la matière.

Analyser les risques.

Maîtriser les principes et les phases de conduite opérationnelle de projet.

Formaliser les composantes de la structure d'un budget.

Choisir et situer les formes juridiques d'activité, des procédures de recours et de gestion des litiges.

Choisir les formes de contrats les mieux adaptés.

Maîtriser les phases de conduite opérationnelle de projet

Formaliser les phases et critères d'une étude de marché.

Choisir les méthodes de gestion, des principes de création de la valeur.

Non valide depuis le 31-08-2023

Enregistré au Niveau 5 (ex Niveau III) pour 5 ans le 31-10-2024

Code : CPN4500A

Titre RNCP Niveau 5

Responsabilité nationale :
EPN11 - Territoires / Aurélien FERRY

Niveau CEC d'entrée requis :
Niveau 4 (ex Niveau IV)

Niveau CEC de sortie : Niveau 5 (ex Niveau III)

Mention officielle : Enregistré au Niveau 5 (ex Niveau III) pour 5 ans

Mode d'accès à la certification :

- Validation des Acquis de l'Expérience
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Apprentissage

NSF : Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (310)

Métiers (ROME) : Dirigeant / Dirigeante de Société Coopérative Ouvrière de Production -SCOP- (M1302) , Responsable de Petite ou Moyenne Entreprise -PME- (M1302) , Directeur adjoint / Directrice adjointe de PME/PMI (M1302) , Directeur / Directrice de centre de profit (M1302)

Code répertoire : RNCP39745

Contact national :

Cnam entrepreneurs

03 83 85 49 00

info@cnam-entrepreneurs.eu

Identifier les dimensions culturelles et sectorielles d'un projet d'activité.

Créer de la valeur.

Identifier les moyens d'organisation interne centrés sur le besoin du client et non sur le produit.

Expliquer et situer les principes de rentabilité absolue et relative d'un projet.

Connaître les outils de la comptabilité analytique appliquée à un projet.

Formaliser les principes d'audit et d'évaluation de projet.

Positionner un nouveau projet en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise.

Identifier les principes de l'analyse stratégique.

Positionner un produit/marché/clients à partir des principes de l'analyse matricielle.

Choisir des priorités de communication autour du projet.

Appliquer les principes de base en management des ressources humaines et en droit du travail.

Maîtriser les processus et outils de décision.

Choisir une des formes de coordination d'activité et de management.

Choisir son style de management en fonction.

Estimer les liens entre les réglementations, les activités économiques et leurs conséquences en cas de non-respect.

Situer et expliquer le rôle des acteurs et prescripteurs dans les institutions et organisations.

Repérer les modes de fonctionnement interpersonnels.

Choisir une stratégie organisationnelle : le client au cœur de l'organisation de l'entreprise

Enseignements



AGIR Créateur

US174L

AGIR Développeur

US174M

AGIR Repreneur

US174N

GRH - Management

US174A

Management de projet

US174C

5 modules au choix parmi les modules "Repères disciplinaires" :

Commercial

US1742

Comptabilité - finance

US1743

Développement personnel, communication interpersonnelle

US1744

Droit des affaires

US1745

Droit des sociétés

US1746

Gestion

US1747

Gestion - analyse de la rentabilité

US1748

GRH - Droit du travail

US1749

Intelligence économique

US174B

Management de proximité

US174D

Marketing - Communication

US174E

Stratégie d'entreprise

US174F

Responsabilité sociétale de l'entreprise

US174G

Innovation

US174H

Systèmes d'information des organisations

US174J

Comment savoir si mon projet s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire ?

US174P

Comment réaliser l'équilibre économique dans une activité relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) ?

US174Q

Comment faire du WEB un outil de valorisation de mon produit, de mon service, de mon entreprise

US174R

Blocs de compétences

Code, N° et intitulé du bloc

Liste de compétences

CPN45B10

RNCP39745BC01

Animation des réseaux de partenaires internes et externes

- 4.1. Respecter des réglementations en vigueur.
- 4.2. Construire et entretenir des réseaux pertinents pour le projet et sa pérennité.
- 4.3. Animer du développement commercial du projet
- 4.4. Contrôler la qualité des fournisseurs, des sous-traitants et des experts.

CPN45B20

RNCP39745BC02

Construction de la décision

- 1.1. Effectuer une veille stratégique combinée sur les plans juridique, technologique et concurrentiel
- 1.2. Définir, mettre en œuvre et contrôler de la stratégie du projet en lien avec sa production, ses services et ses environnements
- 1.3. Elaborer de la structure contractuelle et juridique adaptée au projet, à son activité et à sa pérennité.
- 1.4. Repérer, analyser et traiter des dysfonctionnements en lien avec la stratégie du projet.

CPN45B30

RNCP39745BC03

Conduite de projet

- 2.1. Concevoir de la mise en œuvre opérationnelle du projet à partir de la stratégie et des objectifs définis en amont
- 2.2. Décider les choix techniques, économiques et budgétaires adaptés au projet (réalisation).
- 2.3. Mettre en œuvre, stimuler, coordonner et contrôler le projet (transfert).
- 2.4. Pérenniser le projet (exploitation).